

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2020-2021

École : CHBE

Date de révision : 16 novembre 2020

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA TOLÉRANCE DANS LES ÉCOLES :

- Nom de l'élève ou des élèves : Stéphanie, Abigail, Natalya, Aya, Barsam, Adam
- Nom du parent, tuteur ou tutrice : à venir
- Nom du membre du personnel enseignant : Célia MacDonald
- Nom membre du personnel non-enseignant : Lisa Clark
- Nom du partenaire communautaire : à venir
- Nom de la direction de l'école : Sylvie Talbot-Lambert

Définition de l'intimidation

L'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves.

- L'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines.
- L'intimidation n'est acceptée ni sur la propriété des écoles, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toute autre circonstance (p. ex., en ligne) où un acte d'intimidation nuit au climat scolaire.

L'INTIMIDATION :

Aux fins des politiques sur la prévention et l'intervention en matière d'intimidation, les conseils scolaires doivent utiliser la définition de l'intimidation suivante du paragraphe 1(1) de la *Loi sur l'éducation*.

« intimidation » Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

(a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;

(b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou les besoins particuliers.

Intimidation

(1.0.0.1) On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition de « intimidation » au paragraphe (1), le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

CYBERINTIMIDATION

(1.0.0.2) On entend en outre par intimidation, pour l'application de la définition de « intimidation » au paragraphe (1), l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

(a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;

(b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;

(c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

(pages 5-6, Politique/Programmes Note no 144 – MÉO)

Priorités ciblées¹

PRIORITÉ DU CONSEIL :

D'ici juin 2021, la perception des élèves au sujet des comportements qui nuisent au climat scolaire diminuera de 5%.

D'ici juin 2021, la perception des élèves en lien avec la forme d'intimidation la plus courante dans l'école, leur fréquence et leurs lieux d'occurrence diminuera de 5%.

Priorité 1 : Conscientiser les élèves à la façon dont ils se parlent entre eux et aussi avec les adultes (se parler avec respect)

Stratégies de prévention²

Stratégie ciblée :	Personne responsable :	Échéanciers :
- Ateliers avec la TS en santé mentale (empathie et comment être un bon ami)	Direction Enseignants titulaires TS en santé mentale	Débuter les ateliers en novembre 2020
- Cercle de coopération	Direction Enseignants titulaires Éducatrice spécialisée	Débuter les cercles en novembre 2020 Prévoir les formations/ressources nécessaires
- Remplir son seau (créer une classe DOJO école et l'on donne des points aux élèves qui démontrent les comportements recherchés)	Tout le personnel de l'école	Discussion lors de la journée péd du 27 novembre Mise en œuvre dès le 30 novembre

¹ Priorités découlant de l'analyse des données du sondage sur le climat scolaire et autres sources de données.

² Voir en annexe des exemples de stratégies de prévention.

Priorité 2 : Réduire les conflits lors de la récréation et au gymnase

Stratégies de prévention²

Stratégie ciblée :	Personne responsable :	Échéanciers:
<ul style="list-style-type: none">- Enseignement explicite des habiletés sociales (jeux de rôles, Programme : DIRE)- Matrices de comportements au gymnase et dans la cour d'école- Billets de dénonciation	<p>Tous les membres du personnel (constance, Guide des HAHT)</p> <p>Membre du comité</p> <p>Membre du personnel de l'école</p>	<p>Novembre 2020 à Juin 2021</p> <p>Décembre 2020</p> <p>Novembre 2020</p>

Stratégies de communication et de sensibilisation de l'école³ :

Stratégie ciblée :	Personne responsable:	Échéanciers :
<p>Communication des politiques et stratégies aux membres du personnel</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école à une rencontre du personnel• Revoir le PPIMI avec l'ensemble du personnel à la journée	<p>Direction</p> <p>Direction</p>	<p>Décembre 2020</p> <p>Novembre 2020</p>

³ Voir en annexe, exemples de stratégies de communication que l'école va mettre en œuvre pour diffuser son plan et sensibiliser sa communauté.

<p>pédagogique du mois de novembre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déposer le PPIMI dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école • Diffusion par la radio scolaire pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation <p>Communication à l'intention des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de prévention à la rencontre du comité de parents. • Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. 	<p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p>	<p>Décembre 2020</p> <p>Novembre 2020</p> <p>Janvier 2021</p> <p>Décembre 2020</p>
--	---	--

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire

Membres du personnel⁴

Stratégie ciblée :	Actions et suivis nécessaires :	Échéanciers et délais prévus :
<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel sur la prévention de l'intimidation à la journée pédagogique du mois de novembre 2020. 	<p>Revoir et présenter les ressources du Conseil scolaire Viamonde</p> <p>Présenter/modifier le plan anti-intimidation CHBE</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter la ressource : Non à l'intimidation Programme :Dire 	<p>Semaine du 23 au 27 novembre</p> <p>Journée pédagogique du 27 novembre</p>
Stratégie ciblée :	Actions et suivis nécessaires :	Échéanciers et délais prévus :
<ul style="list-style-type: none"> Formation donnée au personnel scolaire sur <ul style="list-style-type: none"> sur la gestion des conflits par l'équipe ESB sur la surveillance active offert par l'équipe ESB 	<p>Lors de la journée pédagogique, discuter de l'expertise que nous avons dans l'école face aux formations disponibles, cibler les formations les plus pertinentes et faire une demande auprès de l'équipe ESB pour la formation</p>	<p>Novembre 2020</p> <p>Accompagnement de la conseillère pédagogique lors des réunions du personnel (Janvier à Mai 2021)</p>

⁴ Voir en annexe, exemples de stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire.

Stratégies d'intervention et de soutien auprès des élèves en cas d'intimidation

Ces stratégies sont à titre d'exemples et l'utilisation de celles-ci devrait être déterminée selon les circonstances et les besoins.

Pour les élèves ayant subis des actes d'intimidation :

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller
- Appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être
- Intervention des travailleurs sociaux
- Offrir des sessions de counseling individuels et/ou collectif
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mental, agence communautaire)
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire
- Session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation
- Créer un plan de sécurité, si nécessaire
- Appel à la police, au besoin
- Références vers des organismes comme
 - o Jeunesse, j'écoute
 - o Tel-jeunes
 - o LGBTQ Youth LINE

- «check-in» régulier pour s'assurer que la situation ne se reproduit pas

Pour les élèves ayant été témoins d'actes d'intimidation :

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller
- Appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être
- Offrir l'appui des travailleurs sociaux
- Offrir des sessions de counseling individuels et/ou collectif
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mental, agence communautaire)
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire
- Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation
- Créer un plan de sécurité, si nécessaire

Pour les élèves ayant commis des actes d'intimidation :

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller, accompagner, appliquer des conséquences éducatives et sanctions en milieu scolaire
- Appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être
- Intervention des travailleurs sociaux
- Offrir des sessions de counseling individuels et/ou collectif
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mental, agence communautaire)
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs
- Intervention éducative sur l'intimidation (ex : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats)
- Déterminer un plan de modification du comportement
- Session de modélisation des comportements habiletés prosociales
- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin.
- Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école.
- Appel à la police
- Rencontrer le personnel qui travaille avec l'élève pour uniformiser les interventions
-

Programme de signalisation d'incident d'intimidation

- Pour dénoncer des actes d'intimidation :
 1. Aller voir un adulte de confiance.
 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :
 - Billet de signalement ou une fiche signalétique